

PLANNING MENSUEL GARDERIE PERISCOLAIRE ET ALSH MERCREDI

Retour obligatoire de ce document, en cas de contrôle nous devons présenter les plannings remplis par les parents

Enfant(s) : NOM Prénom Né le
 Prénom Né le
 Prénom Né le

Adresse des parents :

Téléphone :

Mois de: janvier 2022

Attention: Il est important de :- noter les heures d'arrivée (le matin) et de départ (le soir) pour la garderie de la semaine et celle du mercredi et pour le centre du mercredi il faut mettre une croix

		Garderie périscolaire		Centre de loisirs du Mercredi					garderie mercredi	
Semaine	Jours	Matin	SOIR	1/2 journée avec repas		1/2 journée sans repas		journée	matin	soir
		heure arrivée	heure départ	matin	après midi	matin	après midi		heure arrivée	heure départ
1	Lundi 3									
	Mardi 4									
	Mercredi 5 ALSH									
	Jeudi 6									
	Vendredi 7									
2	Lundi 10									
	Mardi 11									
	Mercredi 12 ALSH									
	Jeudi 13									
	Vendredi 14									
3	Lundi 17									
	Mardi 18									
	Mercredi 19 ALSH									
	Jeudi 20									
	Vendredi 21									
4	Lundi 24									
	Mardi 25									
	Mercredi 26 ALSH									
	Jeudi 27									
	vendredi 28									
5	Lundi 31									

**POUR janvier : Planning à rendre avant le 24 décembre
 (à déposer au CCS ou dans la boîte aux lettres ou par mail)**

En cas de modification en cours de mois merci de contacter le CCS au 03 85 72 71 27 ou 06 60 26 50 09. Pour toute absence non signalée, la prestation sera facturée.

LES HORAIRES DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE : Le matin à partir de 7 heures / le soir jusqu'à 18 h 30 **tarifs :** suivant QF : de 1,70€ à 2,00 € (le matin ou le soir ou le midi) ou 2,20€ à 2,50 € (matin et soir)

LES HORAIRES DU CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI : de 7h30 à 8h30 (garderie du matin) de 8h30 à 17 h 30 ou de 8h30 à 12h ou 13 h 30 à 17 h 30 (garderie possible jusqu'à 18 h 30) - **Tarifs :** suivant coefficient familial -

Modifications possibles jusqu'au jeudi précédent avant 12h 00 (délai imposé par le prestataire pour la commande des repas) toute prestation signalée hors délai sera facturée.

